

310 - 2017EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**Convocation
en date 27 juin 2017**

Le 30 Juin 2017 à 19h,

**Nbre de Conseillers
en exercice : 23**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Avelin, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SARAZIN, Maire.

Damien CARUYER a été désigné comme secrétaire de séance.

Etaient Présents : Jean-Claude SARAZIN – Danièle TIERS – José ROUCOU – Anne de BISSCHOP – Damien CARUYER – Geneviève DEREGNAUCOURT – Alain HESPEL – Gaëlle COLAERT DOUBLET – Joël BOONE – Aline LEMAIRE – Guy THIEFFRY – Nathalie MONNET – Emile MATON – Aline CHUDY – Bernard BOURGES – Christine SYMOENS – Marvin IFRI – Rachel DAVID – Stéphane CAMBIER – Marie-Dominique BURAS – David LEROUGE – Aurélie MAISON – Philip DELECOURT

**Présents : 14
Procurations : 4**

Absents excusés : Nathalie MONNET – Rachel DAVID – Stéphane CAMBIER – Aurélie MAISON – Aline CHUDY – Gaëlle COLAERT DOUBLET – Marvin IFRI – David LEROUGE – Guy THIEFFRY

Pour : 18

Ont donné Procurations : Rachel DAVID à José ROUCOU – Stéphane CAMBIER à Damien CARUYER – David LEROUGE à Danièle TIERS – Guy THIEFFRY à Jean-Claude SARAZIN

OBJET : Adhésion au service commun voirie de la Communauté de communes Pévèle Carembault

Le Conseil Municipal

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organisant la notion de services communs,

Considérant que désormais, en dehors des compétences transférées, un EPCI peut se doter d'un service commun pour assurer des missions fonctionnelles, en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat.

Vu la délibération n° 2017/167 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 26 juin 2017 relative à la création d'un service commun « voirie et infrastructures ».

Considérant que ce service commun apportera aux communes une aide d'ingénierie en matière de voirie et infrastructure.

Vu la délibération n°2017/168 du Conseil communautaire de la Communauté de communes en date du 26 juin 2017 relative à la signature de la convention d'adhésion au service commun voirie.

Considérant que les modalités de travail entre le service commun voirie de la communauté de communes Pévèle Carembault et les communes adhérentes sont définies au sein d'une convention d'adhésion au service commun voirie.

Considérant l'opportunité pour la commune d'adhérer au service commun voirie géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Vu la convention d'adhésion au service commun voirie,

Monsieur le Maire propose au conseil :

- D'adhérer au service commun « voirie et infrastructures » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault
- De l'autoriser à signer la convention d'adhésion au service commun « voirie et infrastructures » avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. SARAZIN Jean-Claude.

Danièle TIERS
Adjointe au Maire
Par délégation du Maire

